REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes

Commune du Bar sur Loup

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le trois juillet, à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, François WYSZKOWSKI, en présence des conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Brigitte ROUAN, François MULLER, Delphine CAROSI, Georges CAUVIN, Pauline BOUE-RIZVI, Alain BRICOUT, Jocelyne BOUREL, Willy GALVAIRE, Laëtita MARTY, Patrice PELLEGRINI, Fatiha MILOUDI, Rina VANEY, Lucas PELLEGRINI, Karine ROSSETTO, Maxime EUZIERE, Monique REVEL, Richard RIBERO, Anne BOUCHET, Benoît CUNY, André CAROSI, Audrey GUINET

Etaient absents et représentés :
Monsieur Maxime FERRERO, représenté par pauline BOUE-RIZVI

Secrétaire de séance : Madame Delphine CAROSI.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement siéger.
Monsieur Galvaire, maire sortant a pris la parole et a procédé à l'installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020.

Après l'installation du nouveau conseil municipal, Monsieur Galvaire, maire sortant a pris la parole et a prononcé son discours de passation. Il a félicité la liste majoritaire « un village, une équipe », dont il fait partie. Il a tenu à remercier les administrés qui lui ont fait confiance pendant son mandat, ainsi que les services municipaux. Ce discours est joint dans son intégralité au présent compte-rendu.
Monsieur André Carosi, élu de l'opposition a, à son tour, pris la parole au nom de sa liste « Pour vous avec vous » et des électeurs qui ont voté pour elle.
Il a exprimé « l'absence d'opposition systématique sur les dossiers présentés « par la majorité, en assurant que leurs « positions dépendront du contenu, de leur coût, de la préservation de notre cadre de vie, de l'impact sur l'environnement et surtout du bien être apporté aux Aubarnois ».
Ce discours est joint dans son intégralité au présent compte-rendu.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	Objet de la délibération
D2020-001	**Election du Maire** Le doyen d'âge de l'assemblée, président de la séance (article L.2122-8 du CGCT), a invité les conseillers municipaux à procéder à l'élection du maire et a lancé un appel à candidature. Il a été constaté que Monsieur François WYSZKOWSKI s'est porté candidat à l'élection du maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

	Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : - Nombre de votants : 23 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5 - Suffrages exprimés : 18 - Majorité absolue : 12 Monsieur François WYSZKOWSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé.
D2020-002	**Détermination du nombre de postes d'adjoint au Maire** Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité - Décide de fixer à 6 (six) le nombre de postes d'adjoint au Maire
D2020-003	**Election des adjoints** Après avoir laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes, qui devaient comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, modalités approuvées par l'assemblée, il a été constaté qu'une liste s'est portée candidate : - Liste Brigitte ROUAN comportant six noms. Le conseil municpal a été invité à procéder à l'élection des six adjoints au maire. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants au premier tour de scrutin : - Nombre de votants : 23 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5 - Suffrage exprimés : 18 - Majorité absolue : 12 La liste Brigitte ROUAN a obtenu 18 voix. Sont proclamés adjoints et immédiatements installés, les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste : Madame Brigitte ROUAN 1ère adjointe Monsieur François MULLER 2ème adjoint Madame Delphine CAROSI 3ème adjointe Madame Pauline BOUE-RIZVI 5ème adjointe Monsieur Alain BRICOUT 6ème adjoint

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la Charte de l'élu local, en vertu de l'article L.1111-1-1 du CGCT.

Monsieur le Maire a notifié aux conseillers municpaux présents et représentés, l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2020 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire le 10 juillet 2020 et le mode de scrutin applicable dans chaque commune en vue de la constitution du collège électoral des sénateurs du département des Alpes-Maritimes.

La séance du conseil municipal est levée à 19h15.

Fait au Bar-sur-Loup, le 6 juillet 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Après 6 années et 3 mois et demie de mandat dont 3 années en tant qu'Adjoint Projets et Finance me voici devant vous pour mon dernier CM en tant que Maire.

Ce chapitre de ma vie a été une expérience magnifique et enrichissante pendant lequel j'ai rencontré de belles et intéressantes personnes investies dans leur travail et dans l'amour de notre beau village.

Je me retrouve ce soir devant vous, futur Maire, Adjoints et Conseillers, vous faisiez presque tous partie de la liste que j'avais constituée.

Merci à cette belle équipe « un Village, une Equipe » dont je fais partie, je suis réellement heureux et fier que vous ayez relevé ce défi d'aller ensemble dans cette campagne électorale. Cette victoire vous ne la devez qu'à vous, par votre volonté, votre investissement, votre esprit d'équipe et vos engagements.

Merci encore aux services de la Mairie, tout au long de ces années nous avons construit et édifié ensemble des fondations solides, basées sur la confiance, la sincérité, l'honnêteté, la transparence et le professionnalisme et je suis persuadé que ce nouveau conseil municipal pourra compter sur vous comme vous sur eux.

Merci bien entendu à vous les administrés qui m'ont fait confiance pendant tout ce mandat et l'ont réitéré dimanche dernier dans les urnes en votant pour cette nouvelle équipe menée par François.

Je conclurais par cette citation de mon ami Sénéque que j'aime à citer:

La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre comment danser sous la pluie.

DECLARATION AU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 3 JUILLET 2020.

Audrey Guinet et moi-même sommes les élus issus d'un groupe de 23 candidats qui composaient notre liste, nous représentons les 185 électeurs qui ont voté pour nous et nous nous inscrivons dans une démarche constructive d'un groupe minoritaire de deux élus dans ce conseil.

Les élus et les membres du groupe Pour Vous Avec Vous ont pour vocation à transmettre le message des 19 % de la population qui leur a apporté leur soutien à savoir : la communication, l'information et la participation.

Il n'y aura pas de notre part d'opposition systématique sur les dossiers présentés, nos positions dépendront du contenu, de leur coût, de la préservation de notre cadre de vie, de l'impact sur l'environnement et surtout du bien être apporté aux Aubarnois. Nous souhaitons d'ailleurs être informés sur les dossiers suffisamment à l'avance de manière à ce que nous puissions nous positionner clairement et faire des propositions.

Au cours de cette séance du conseil municipal vont s'exprimer des votes pour élire le Maire et les Adjoints. Nous ne serons pas candidats et notre vote sera l'abstention.

Cette abstention est une position d'attente, qui nous permettra de constater comment vont s'initier les relations du groupe majoritaire avec le notre.

Comme il a été écrit dans l'article de Nice Matin du 1er juillet par notre futur Maire :
" L'important, ce ne sont pas les personnes, l'essentiel c'est le village" et nous sommes d'accord avec cela, sur ce point nous répondons Audrey Guinet et Moi même ainsi que les membres du groupe Pour Vous Avec Vous par notre disponibilité à participer aux différentes commissions municipales ou extra municipales.

Nous demandons à l'équipe majoritaire, de prévoir le droit d'expression de notre groupe à l'intérieur de Lou Couguou et du bulletin municipal, cela dans un souci d'équité pour notre participation à l'information dans ces bulletins.

Pour finir, comme élus novices, nous souhaitons avoir communication du règlement intérieur du conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe Pour Vous Avec Vous.

André Carosi.